

Texte pseudonymisé

**Avertissement:** Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

## **Jugement commercial 2025TALCH06/00198**

Audience publique du jeudi, vingt-quatre avril deux mille vingt-cinq.

### **Numéro de rôle TAL-2024-07506**

Composition:

Nadège ANEN, vice-présidente ;  
Anna CHEBOTARYOVA, juge ;  
Julie CORREIA, juge-déléguée ;  
Claude ROSENFELD, greffier.

**Entre :**

1) la société par actions simplifiée de droit français **(SOCIETE1.) SAS**, établie et ayant son siège social à F-ADRESSE1.), inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro NUMERO1.), représentée par son organe statutaire actuellement en fonctions, sinon par qui de droit,

2) la société à responsabilité limitée **(SOCIETE2.) SARL**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE2.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO2.), représentée par son organe statutaire actuellement en fonctions, sinon par qui de droit,

élisant domicile en l'étude de Maître Marie-Aleth HENDESSI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

**parties demanderesses**, comparant par Maître Marie-Aleth HENDESSI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

**et :**

1) la société à responsabilité limitée **(SOCIETE3.) SARL**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE3.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO3.), représentée par son organe statutaire actuellement en fonctions,

2) la société à responsabilité limitée **SOCIETE4.) SARL**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE3.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO4.), représentée par son organe statutaire actuellement en fonctions,

3) Monsieur **PERSONNE1.)**, né le DATE1.) à ADRESSE4.), , demeurant à F-ADRESSE5.),

4) Monsieur **PERSONNE2.)**, né le DATE2.) à ADRESSE6.), , demeurant à F-ADRESSE7.),

**parties défenderesses**, comparant par la société d'avocats Alma LED Lux SARL, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 280881, représentée aux fins de la présente procédure par Maître Stefano TESONE, avocat à la Cour, en remplacement de Maître Federico VENTURINI, avocat à la Cour, les deux demeurant à Luxembourg.

---

## **FAITS :**

Par exploit de l'huissier de justice Laura GEIGER de Luxembourg, en date du 12 juillet 2024, les parties demanderesses ont fait donner assignation aux parties défenderesses à comparaître le vendredi, 20 septembre 2024 à 9.00 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, 1<sup>er</sup> étage, salle CO.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut inscrite sous le numéro TAL-2024-07506 du rôle pour l'audience publique du 20 septembre 2024 devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale et remise à celle du 24 septembre 2024 devant la sixième chambre, siégeant en matière commerciale.

L'affaire fut utilement retenue lors de l'audience publique du 1<sup>er</sup> avril 2025, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître Marie-Aleth HENDESSI, pour ses parties, déclara se désister de l'instance.

Maître Stefano TESONE, en remplacement de Maître Federico VENTURINI, pour ses parties, déclara accepter le désistement.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

### **jugement qui suit :**

Par exploit d'huissier du 12 juillet 2024, la société par actions simplifiée de droit français SOCIETE1.) SAS et la société à responsabilité limitée SOCIETE2.) SARL ont fait donner assignation à la société à responsabilité limitée SOCIETE3.) SARL, à la société à responsabilité limitée SOCIETE4.) SARL, à Monsieur PERSONNE1.) et à Monsieur PERSONNE2.), à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Les parties demanderesse versent en cause un écrit intitulé « *ACTE DE DESISTEMENT D'INSTANCE* », daté du 4 mars 2025 et dûment signé, dans lequel elles déclarent aux parties défenderesses qu'elles se « *désistent purement et simplement de la prédite instance pendante devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, inscrite au rôle sous le numéro TAL-2024-07506* ».

Les parties défenderesses ont accepté ce désistement d'instance.

Les conditions du désistement d'instance étant remplies, il y a lieu de le décréter.

Le désistement indique que « les frais, dépens et émoluments de chaque avocat constitué resteront à charge des parties respectives ».

Il y a donc lieu de dire que chacune des parties supportera ses propres frais et dépens.

### **Par ces motifs :**

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

**donne** acte à la société par actions simplifiée de droit français SOCIETE1.) SAS et à la société à responsabilité limitée SOCIETE2.) SARL de ce qu'elles se désistent de l'instance introduite par exploit d'huissier du 12 juillet 2024 ;

**donne** acte à la société à responsabilité limitée SOCIETE3.) SARL, à la société à responsabilité limitée SOCIETE4.) SARL, à Monsieur PERSONNE1.) et à Monsieur PERSONNE2.), qu'ils acceptent ce désistement d'instance ;

**décète** le désistement d'instance aux conséquences de droit ;

**dit** que chacune des parties supportera ses propres frais et dépens de l'instance.